

Association des familles Frigon inc.



ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil d'administration le 26 septembre 1998 à 10 heures à l'Hôtel Penn-Mass, Cap-de-la-Madeleine.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la réunion du 25 avril 1998

Correction
Suivi

3. État actuel des démarches entreprises en vue de l'achat d'une parcelle de la terre de François Frigon. (Ivanhoë)
4. État actuel du projet du transfert des données de l'arbre généalogique au logiciel Brothers Keeper. (Jean-René).
5. Proposition de tenir les prochaines assemblées, en 1999 à Montréal et en 2000 en "Frigonie", pour célébrer le 6e anniversaire de l'Association et le 335e de l'arrivée de François Frigon en Nouvelle-France. (Raymond)
6. Proposition de combiner la fonction du trésorier avec celle de secrétaire. (Raymond)
7. Lors d'une campagne de recrutement de personnes-ressources, définir précisément le rôle prévu pour la personne recherchée. (Raymond)
8. Varia
paule celuit
pourques données
9. Date et lieu de la prochaine réunion.

liste familiale

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGONI
60, rue Dorion, c.p. 41, La Pêrade (Qc) G0X 2J0



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Familles Frigon inc, tenue le 26 septembre 1998 au Penn- Mass, situé au Cap-de-la-Madeleine.

PRÉSENCES : Plus de 20 membres étaient présents.

Mot de bienvenue et présentation des membres du Conseil d'administration par Raymond (1), président du conseil d'administration.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 mai 1997 :

Louise fait la lecture du procès-verbal. Corrections apportées à l'item 5 (élection).

Changer : année 1996-97 pour 1997-98

Ajout : Jacques (104) membre du conseil d'administration

Proposée par Sylvie (27)

Secondée par Georges (93)

2. Adoption de l'ordre du jour :

Proposée par Gérald (116)

Secondée par Georges (93)

3. Adoption du rapport du président :

Une copie du rapport du président est remise à chaque membre présent qui en prend connaissance.

Proposée par Georges (93)

Secondée par Paul (60)

4. Adoption du rapport du trésorier :

Une copie du rapport du trésorier est remise à chaque membre présent qui en prend connaissance.

Proposée par Jean-Claude (119)

Secondée par Georges (93)

5. Élection du Conseil d'administration et du président :

Gérald (116) est nommé secrétaire d'élection.

Président : Pierre (4) secondé par Georges (93) propose Raymond (1)

Raymond (1) accepte. Il nous signale que l'an prochain il serait bon d'avoir un nouveau président qui prendra la relève.

Autres membres du C.A. :

Georges(93) propose que les membres actuels demeurent sur le conseil d'administration. secondé par Sylvie (27)

Il est proposé par Sylvie (27) secondé par Robert d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration à quinze (15)

Jacques (104) secondé par Louis-Georges (10) propose Pierre (4)

Jean-René (11) secondé par Pierre (4) propose Paul (60)

Jean-René (11) secondé par Sylvie (27) propose Georges (93)

Tous acceptent, cependant, Luc (3) (absent) a fait savoir antérieurement à Raymond (1) sa démission comme trésorier mais demeure sur le conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration pour l'année 1998-99 :

Raymond (1)	Robert (2)	Luc (3)	Pierre (4)
Louis-Georges (10)	Jean-René (11)	Paul (60)	Ivanhoë (80)
Louise (83)	Georges (93)	Jacques (104)	Gérald (116)

6. Date de la prochaine réunion :

Pierre suggère une fin de semaine de trois (3) jours. La fête de la Reine (Dollard), qui est la fin de semaine du ~~15~~ mai 1999, été retenue.

Proposée par Pierre (4)

Secondée par Sylvie (27)

Gérald (116) se propose pour trouver les membres qui vont former le comité pour la préparation de la réunion annuelle à Montréal l'an prochain.

7. Projet d'achat d'une portion de la terre de François Frigon à Batiscan :

Une copie du rapport des démarches du projet, préparé par Ivanhoë (80) responsable, a été remise à chacun des membres présents. Jean-René (11) et Louise (83) qui ont accompagné Ivanhoë lors de la rencontre avec monsieur Tschanz, propriétaire de la terre, et la municipalité de Batiscan donnent des explications complémentaires.

8. Recrutement, cotisations, publicité :

Deux comités sont actifs soit : - recherche et publicité
- base de données et unification de la base de données

9. Bulletin, publications, recherches :

Pierre (4) donne l'état de ses recherches axées principalement sur la documentation légale. Robert (2) nous parle de ses recherches sur les branches et les souches Frigon au Canada et aux Etats-Unis.

10. Compilation de l'arbre généalogique :

Le logiciel Brother's Keeper sera utilisé pour la mise à jour de l'arbre généalogique.

Jean-René (11) aidé de Georges (93) feront le transfert des quelques 3 500 noms qui sont présentement sur le logiciel File Maker Pro. Étant donné que ces deux (2) logiciels ne sont pas compatibles il va falloir faire l'entrée de chacun des noms.

Brother's Keeper se travaille aussi bien en français qu'en anglais, donc, il sera plus facile d'unifier toutes les informations que possèdent les membres de l'association.

Jean-René (11), Robert (2) et Georges (93) vont travailler en étroite collaboration afin que la documentation soit le plus exact possible.

11. Réunions régionales, réunion annuelle, retrouvailles :

Il a été décidé que :

- . les réunions régionales soient statutaires
- . la réunion générale annuelle pour l'an 1999 soit à Montréal avec des activités particulières
- . les retrouvailles soient en l'an 2000 à Batiscan

12. Autres :

Désistement de Luc au conseil d'administration. Une lettre de remerciements lui sera envoyée (3) pour sa précieuse collaboration en tant que trésorier sur le conseil d'administration.

13. Levée de l'assemblée :

Levée de l'assemblée à 16h00.

Proposée par Jean-Claude (119)

Secondée par Jean-René (11)



ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.

Rapport du président pour l'année 1997-1998

L'Association continue à se manifester. Le nombre de membres se chiffre présentement à 128, donc à environ 13% de l'ensemble des foyers Frigon connus au Canada, aux États-Unis et en Australie. Au Canada, 94 des 107 membres, la majorité comme de raison, se trouvent au Québec. Chez nos cousins américains, 21 membres proviennent de 12 États différents! La famille Frigon étant l'une des petites familles-souches québécoises, ses descendants éparpillés aux quatre coins du monde, il est remarquable que nous ayons pu atteindre et maintenir le nombre de membres à ce niveau.

Tel que prévu, nous avons acheté le logiciel généalogique Brothers Keeper muni d'un fichier d'aide en français. Le transfert, à ce logiciel, des données généalogiques de la famille va bon train. Au cours de l'année 1998-1999 qui débute, nous espérons pouvoir offrir aux membres une version abrégée susceptible d'être augmentée par la suite.

Nous avons pu mettre la main, en librairie, sur une demi-douzaine d'exemplaires du *François Frigon* de Raymond Douville que nous offrirons au prix coûtant. L'édition sera augmentée d'un commentaire critique ainsi que d'un abrégé en langue anglaise, pour le bénéfice de nos membres anglophones. Aussi, à ces mêmes membres, nous pourrions offrir, au prix coûtant, des tirés à part de l'article *Notarial Acts of Québec - Their Genealogical Value and Use* de John P. DuLong, Ph.D., tel que publié dans le *NGS Quarterly*, la revue trimestrielle de la National Genealogical Society. Le docteur DuLong, spécialiste de la généalogie canadienne-française et acadienne, nous a gracieusement donné la permission d'en faire des tirés à part.

La quatrième assemblée générale annuelle eut lieu dans le Salon des amis au Musée des civilisations à Hull le 17 mai 1997. Une quarantaine de Frigon y étaient présents. Parmi eux se trouvaient Sylvie Frigon (27), son époux Bernard Naud et leurs enfants Pierre-Olivier et Marie-Hélène, venus du Cap-Rouge. William Frigon (66) et son épouse Norma, venus du lointain Connecticut, ont mérité la distinction d'être les premiers cousins américains d'avoir été présents à une assemblée de l'Association.

Parmi les sujets abordés à l'assemblée, se trouvait la proposition de Ivanhoë Frigon III(80) d'acheter une parcelle de terre ancestrale à Batiscaan. Les membres, sous réserve, lui ont confié le mandat d'élaborer un plan visant à une telle acquisition. Ivanhoë procéda, en cours d'année, à tâter, pour ainsi dire, le terrain à Batiscaan. Malgré que se présente le problème de zonage agricole, les démarches se poursuivent avec entrain.

Enfin, au niveau de l'administration nous bénéficions de plus en plus des avantages d'Internet. Les administrateurs sont résidents de villes différentes. Le vice-président se trouve à Charny, la secrétaire à La Pérade, le trésorier à Baie-d'Urfé et le président, quant à lui, il loge à Ottawa. Les autres membres du conseil habitent l'un à Laval et l'autre à Rock Forest, et ainsi de suite. Le réseau électronique d'Internet permet l'échange quasi-instantané de messages, de brouillons, d'articles qui, autrement, impliqueraient un délai de jours voire de semaines. La tâche d'édition du bulletin de l'Association - LES FRIGON - est rendue moins onéreuse et plus efficace, grâce aux échanges électroniques qui se font régulièrement entre l'éditeur et la collaboratrice du bulletin, survolant la rivière des Outaouais où jadis François Frigon faisait portage aux cours de ses multiples randonnées au Pays d'en haut.

Raymond Frigon

Ottawa le 25 septembre 1998

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.
REVENUS ET DEPENSES
EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1998

REVENUS

Cotisations, échanges et intérêts	1 765\$
Réunion annuelle et bulletins	<u>560</u>
	<u>2 325\$</u>

DEPENSES

Frais de bureau et secrétariat	352\$
Fournitures	288
Recherches (gleanures)	100
Permis	30
Réunion annuelle	<u>78</u>
	<u>848\$</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u>1 477\$</u>

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.
BILAN
AU 31 MARS 1998

ACTIF

COURT TERME

Encaisse	<u>4 949\$</u>
----------	----------------

PASSIF

AVOIR

Avoir des membres au début	3 472\$
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>1 477</u>
	<u>4 949\$</u>

LISTE DES PRESENCES

REUNION GENERALE ANNUELLE - LE 26 SEPTEMBRE 1998

MEMBRE		NOM	NOUVELLE ADRESSE	TÉLÉPHONE
1	83	Frigon, Louise	idem	idem
2	11	Frigon Jean. René	idem	idem
3	104	Frigon, Jacques	idem	idem
4	116	Frigon Gérard	"	"
5	10	FRIGON LOUIS-G	"	"
6	4	FRIGON Reine	2390 Henriette Cerie St-Hubert JS 1986	450 678 9515
7	2760	FRIGON PAUL		613-932-6431
8	—	Bernard Waud	4369 Angoulême Cap Rouge	418-651-3940
9	27	FRIGON SYLVIE	4369 " " "	" " "
10	22	FRIGON ANITA	—	323-3501
11	119	Frigon Jean-Claude	idem	514-973-4450
12	39	FRIGON SUZANNE	IDEM	450-568-3362
13	93	FRIGON GEORGES	IDEM	IDEM
14	2	FRIGON ROBERT	9009 Attisee #6 Charny 56X 148	418-832-4924
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				

LISTE DES PRESENCES

REUNION GENERALE ANNUELLE - LE 26 SEPTEMBRE 1998

MEMBRE		NOM	DINER	REUNION
1	1	FRIGON, Denise	X	X
2	10	FRIGON, Louis-Georges	X	X
3	22	FRIGON, Anita	X	X
4		FRIGON, Clémence	X	X
5	83	FRIGON, Louise	X	X
6	2	FRIGON, Robert	X	X
7	35	FRIGON, Paul	X	X
8	1	FRIGON, Raymond	X	X
9	4	FRIGON, Pierre	X	X
10		& Micheline	X	X
11	116	FRIGON, Gérald	X	X
12	104	FRIGON, Jacques	X	X
13	11	FRIGON, Jean-René	X	X
14	119	FRIGON, Jean-Claude	X	X
15		& sa dame	X	X
16	93	FRIGON, Georges	X	X
17				
18				

N.B. ROSARIO FRIGON
115, rue Dequiere # 905
Ville St-Laurent, Qué
H4N 1N7

MEMBRE (117)

Tél : 336-2575

PROCURATION			
1	82	FRIGON, Marie-Berthe	Louis-Georges Frigon (10)
2	46	FRIGONE, Edmond	Raymond Frigon (1)
3	112	FRIGON-FORGET, Gisèle	Louis-Georges Frigon (10)
4			
5			

Rock-Forest 25 sept. 98

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON Att.: M. Raymond Frigon

Ne pouvant être présent à sa réunion de samedi ce 26 septembre prochain, vous trouverez ci-joint le résumé des démarches et des commentaires (ou observations) sur ce projet de ramener dans la « famille », la terre ancestrale, de François Frigon.

Voici donc le résumé de nos démarches, et je dis « nos » parce que j'ai obtenu une grande collaboration de Louise et Jean-René, que je remercie. Suite à la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 1997, le dossier a avancé que très lentement, mais c'est un peu normal dans de tels situations, ce qui compte c'est d'atteindre notre but et c'est le plus important; car c'est le résultat qui compte.

30 Janvier 98 : Rejoint M. Hannes Tschanz, propriétaire actuel de la terre de l'ancêtre.
Obtenu rendez-vous.

20 Février 98 : Rencontre de Louise, Jean-René et Ivanhoë 111 avec M. et Mme Hannes Tschanz. Rencontre franche et joviale où M. Tschanz convient de rétrocéder à la « famille Frigon » la partie de terre convoitée. Les détails d'une transaction éventuelle se confirmeront au moment de l'avancement des démarches avec la municipalité de Batiscan, la commission du territoire agricole, et ces intentions et approbations des représentants des familles « Frigon ».
A cette occasion, M. Tschanz accepte de signer une convention avec le sous-Signé, mandaté par le conseil pour explorer l'avenue du rapatriement de la terre de l'ancêtre.

20 Février 98 : Rencontre avec Mme Sylvie Brousseau, de la Municipalité de Batiscan. Sont présents Louise et Jean-René. On explique les grandes lignes du projet et demande sa collaboration pour nos démarches.
Nous apprenons que M. Gaétan Lebel de l'A. S. L. B. caresse un Projet d'observation des oiseaux et de sentiers pédestres riverains à proximité de la terre « ancestrale ».

1 mars 98 : Un premier contact est fait avec M. Gaétan Lebel. Semble ouvert à collaborer à notre projet. Les orientations de notre démarche lui sont envoyées, tout cela dans le but d'harmoniser notre projet avec le sien, augmentant ainsi nos

chances de réussites, puisqu'il s'adresse aussi aux visiteurs, touristes, aimant de la nature et du plein air.

Début mars : Je prépare une convention, qui est examinée par Raymond, Jean-René, Claude Vaillancourt et Louise, suite aux judicieux conseils de chacun, que je remercie, une rédaction finale est effectuée.

12 mars : Après une conversation téléphonique avec Mme Tschanz, j'envoie par fax notre projet de convention. Laquelle convention confirme que M. Tschanz convient de vendre ou céder une partie de la terre (lot 97-3) situé en bordure du Fleuve St-Laurent, pour réaliser un projet (à déterminer) par les familles Frigon et que votre serviteur aura tous les pouvoirs pour effectuer les démarches en vue d'obtenir les approbations gouvernementales nécessaires.

15 mars 98 : Messieurs Hannes Tschanz et Ivanhoë Frigon III signe la convention.

17 mars 98 : Une lettre exposant notre projet est envoyée à Mme Sylvie Brousseau de la municipalité de Batiscan. Est incluse la convention signée avec M. Tschanz. Cette lettre se veut "exploratoire", en ce sens, que l'on demande de nous fournir les avenues et informations pour rédiger une demande officielle à la municipalité.

- Un fax est envoyé à M. Tschanz le remerciant d'avoir signé notre convention et lui donnant copie de la lettre expédiée à la municipalité.

15 avril 98 : Téléphone à Mme Brousseau, car pas obtenu de nouvelle concernant notre demande. Elle me confirme que M. Éric Ferron a justement regardé notre projet hier.

20 avril 98 : Je reçois une lettre de M. Éric Ferron, inspecteur municipal de Batiscan, me mentionnant : "...il apparaît difficile que votre projet se réalise...celui-ci se situe en zone agricole...de plus, la réglementation municipale en vigueur limite beaucoup la réalisation de ce projet...il existe actuellement un site à caractère patrimonial à l'emplacement du vieux presbytère de Batiscan."
(Je vous fais parvenir par fax une copie des documents reçus.)

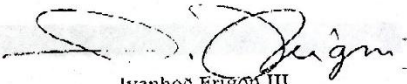
17 mai 98 : M. Gaëtan Lebel (A.S.F.B.) me fait savoir (fax) que son conseil d'administration le 14 mai, a pris connaissance de notre projet et se dit intéressé à nous rencontrer. Au cours d'une visite à Batiscan, durant l'été, je n'ai pu rencontrer M. Lebel. Donc, c'est un contact à faire, car un appui des gens du milieu est un atout important dans un projet comme le nôtre.

J'ai en mains les documents pour faire une demande de dérogation à la commission du territoire agricole. Louise à ce sujet pourrait vous faire rapport d'une rencontre avec M. Ferron, car elle devait aller me chercher certains documents pour remplir adéquatement ma demande. C'est vrai qu'il semble que notre projet, ne soit pas reçu avec enthousiasme par l'inspecteur municipal de Batiscan, c'est pourquoi il faut continuer de travailler et accumuler les arguments et les appuis pour apporter au conseil municipal un projet "positif" pour la municipalité. En

accumulant aussi les appuis, nous aurons ainsi, quand nous déciderons de le faire
officiellement, un projet "gagnant".

En ce sens, j'ai rencontré dernièrement M. Christian Bonnelly, agent de recherche pour la
"commission de Toponymie du Québec", qui se dit prêt à "baptiser" le lot #97-3 du nom de
l'ancêtre "François Frigon". Je compte aussi sur tous les Frigon qui peuvent nous faire profiter de
leurs conseils et suggestions afin d'aider à la réalisation de notre projet.

Au plaisir de vous servir!


Ivanhoe Frigon III

MUNICIPALITÉ DE BATISCAN.
INSPECTION MUNICIPALE.

Demande de renseignements.

Pour faire suite à :

☐ notre conversation téléphonique du ____/____/____ à ____/____/____ Heures.

OU

☐ votre visite à nos bureaux du ____/____/____

NOM DU DEMANDEUR :

Franko Fargois III

ADRESSE : *4555, Route 111, Rock Forest, Qc., J1N*

LOCALISATION ET NATURE DES TRAVAUX :

ADRESSE *Lot 97-3, matricule: 6479-93-5548*

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

*Remplacement des poutres de charpente à garantir
après l'inspection et l'approbation du service
municipal des permis et de l'urbanisme et de la route
132*

AVIS IMPORTANT.

La Municipalité de Batiscan est heureuse de vous fournir ces renseignements titre indicatif. Les renseignements qui vous ont été fournis le sont à préliminaire seulement.

L'inspecteur municipal est la seule personne habilitée à vous fournir renseignements en ce qui concerne vos travaux de rénovation ou construction.

Une demande de permis ne garantit pas l'obtention de votre permis à construire ou rénover etc., une étude complète de votre demande nécessaire afin de rendre une décision conforme à l'ensemble de réglementation. Assurez vous donc d'avoir en main votre permis d'entreprendre vos travaux. L'exécution de travaux sans permis peut entraîner des amendes variant de 100,00\$ à 2 000,00\$. Si vos travaux sont non conformes à la réglementation de zonage, administrative, de construction ou lotissement en vigueur, vous vous exposez, par application de ces règlements, à une ordonnance de démolition.

Si des renseignements ou des éclaircissements supplémentaires s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à contacter le soussigné au 362-2421 le mardi 8h. 30 et 15h. 30.

[Signature]

INSPECTEUR MUNICIPAL.

7/10/04
(Date)

ANALYSE

Le projet d'acquisition d'un site patrimonial
socio-culturel de la famille Frigon sur le
97-3 appartenant à M. Honoré Frigon, se
trouve en zone agricole au sens de la "Loi
sur la Protection du Territoire et des Ressources Agraires".

Cette loi interdit l'usage d'activités
agricoles d'un lot situé en zone agricole
le renouvellement de propriété agricole sans
l'autorisation de la Commission de Protection
Territoire Agricole.

Par conséquent, avant d'aller de l'avant sur
ce projet, la corporation "Frigon" doit se
faire autoriser de la C.P.T.A.

Le projet de la réglementation municipale, se
situe dans la zone AF-15. L'entente
de réglementation de la zone de la Municipalité de
Kénogami permet l'implantation d'un projet
certaines restrictions sur le lot 97-3.

En outre, une partie de ce lot se situe en
zone inondable. En cas de 5,55 m
niveau de la mer, il est interdit de construire
d'annexes, quoi que ce soit. Entre 5,55 m
5,77 m du niveau de la mer, il est permis de
construire et/ou d'annexer un bâtiment avec
des mesures d'immédiatation. La zone sera
d'étendue jusqu'à environ 10 km de l'extrémité
du lot à l'aval du fleuve St. Laurent.
(Règlement de zonage, art. 69)

ANALYSE

En plus, le règlement de zonage, article 67
prévoit une bande riveraine de protection
de 10 m à partir de la ligne naturelle des
hautes eaux vers l'intérieur du lot. Et
cette bande, aucune construction et
aménagement ne peut y être permis.



Batiscan, le 14 avril 1998

Monsieur Ivanohé Frigon III
4555, Roitelet
Rock Forest, Québec
J1N 2Z1

Monsieur,

Suite à l'étude de votre projet, l'administration de la
Municipalité de Batiscan désire vous informer de la situation
suivante.

A l'intérieur du cadre législatif et de la réglementation
municipale en vigueur, il apparaît difficile que votre projet se
réalise. Celui-ci se situe en zone agricole au sens de la "Loi sur
la Protection du territoire et des activités agricoles". Pour que
ce projet se réalise, vous devez obtenir l'autorisation de la
"Commission de Protection du territoire agricole du Québec"
préalablement.

La Commission est de plus en plus réticente à permettre des
usages autres que l'agriculture en zone agricole. De plus, comme
vous le constaterez dans le formulaire de demande de renseignement
ci-joint, la réglementation municipale en vigueur limite beaucoup
la réalisation de ce projet.

Il existe actuellement un site à caractère patrimonial
à l'emplacement du vieux Presbytère de Batiscan. L'administration
de la Municipalité de Batiscan aimerait collaborer avec vous pour
la mise en valeur de ce site et mettre en évidence la contribution
historique de la famille Frigon à Batiscan.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos
salutations distinguées.


Eric Ferron
Inspecteur municipal